



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 29 janvier 2020

Communiqué de Presse

Situation de l'abattoir de Bergerac

Depuis l'incendie de cet établissement sensible pour le département, les services de l'Etat, dont l'ARS, la DDCSPP et l'Inspection du travail, sont aux côtés du maire, le gestionnaire, afin de mettre en œuvre toutes les mesures permettant à la fois un redémarrage rapide de l'activité ainsi que la protection des personnels travaillant sur le site.

A cette fin, plusieurs types de mesures de l'air, de poussières, etc... ont été effectuées pour garantir l'hygiène et la sécurité des personnels. A chaque résultat d'une campagne de mesures, une réunion a été organisée associant l'ensemble des acteurs concernés.

Suite à la réunion du 27 janvier, le maire de Bergerac a saisi le préfet indiquant ne pas comprendre un positionnement des services de l'Etat qui mettrait en difficulté la reprise d'activité de l'abattoir.

En réponse à ses interrogations, il a été reçu le 28 janvier à l'UD-DIRECCTE par le directeur du travail qui a pu lui confirmer la position du préfet. En l'espèce, rien ne s'oppose au fonctionnement à l'intérieur des bâtiments, les mesures étant satisfaisantes ce qu'une nouvelle campagne de mesures devra venir confirmer une fois la reprise de l'activité.

S'agissant des résidus d'amiante possiblement présents sur une zone à l'extérieur de l'abattoir, la détection n'ayant pu être réalisée pour des raisons météorologiques, le directeur lui a indiqué que le préfet prenait acte des mesures de dépollution qu'il avait d'ores et déjà prévues et qu'il ferait en sorte que le prestataire spécialisé choisi obtiennent validation de son processus d'intervention dans les meilleurs délais possibles.

L'Etat étudie également la situation des salariés en lien avec le maire et ses assureurs pour la prise en charge de leur chômage technique.

Le préfet et la sous-préfète de Bergerac sont en lien direct avec le maire pour suivre l'évolution de la situation.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - pref-communication@dordogne.gouv.fr



